

ÉDITION
2019

Guide
de la collecte
des déchets

Agissons

plus malin
jetons moins!



Agglopolys
Communauté
d'agglomération
de Blois

agglopolys.fr

ÉDITO

Agglopolys assure au quotidien la collecte de vos déchets : ramassage des ordures ménagères, collecte des déchets recyclables, gestion de 10 déchetteries.

Dans ce guide, vous trouverez des informations pratiques pour vous aider à gérer au mieux vos déchets voire à les réduire !

En effet, bien qu'une tonne de déchets triés coûte 3 fois moins cher qu'une tonne de déchets incinérés, chaque déchet produit entraîne des coûts de collecte et de traitement. Donc trier c'est bien, mais moins jeter c'est encore mieux !

Afin de limiter l'augmentation du coût global des déchets pour notre collectivité, et donc pour votre portefeuille, je vous propose quelques pistes d'actions pour réduire de près de 50 kg par personne et par an le poids de la poubelle ! Stop Pub, réemploi, consommation de l'eau du robinet et lutte contre le gaspillage alimentaire, voici les bonnes résolutions de l'année 2019 !

Alors, agissons plus malin, jetons moins !



Christophe Degruelle

Président d'Agglopolys,
Communauté d'agglomération de Blois

2019

**Agissons
plus malin
jetons moins !**



n°1

J'AGIS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année ! **C'est en moyenne 20 kg de nourriture jetée par an et par personne** dont 7 kg de produits encore emballés !

Lutter contre le gaspillage alimentaire c'est préserver les ressources naturelles et faire des économies !

Quelques gestes simples pour y remédier :

- je prépare une liste de courses, voire les menus de la semaine pour n'acheter que le nécessaire,
- je range mon réfrigérateur en vérifiant les dates de péremption,
- je congèle les aliments que je ne compte pas manger tout de suite,
- je dose au mieux les quantités cuisinées pour éviter les restes,
- je cuisine les restes.

3 bonnes résolutions pour réduire ma quantité de déchets !



n°3

JE DONNE UNE SECONDE VIE À MES OBJETS

Un objet qui ne sert plus peut cependant s'avérer être utile à quelqu'un d'autre ! Certains appareils électriques, meubles, voire vêtements peuvent être réparés ou relookés ! En effet, tous les métiers de la réparation n'ont pas disparu (cordonniers, couturières, tapissiers et artisans-réparateurs en mobilier ou électro-ménager) et des associations spécialisées dans le réemploi se sont créées.

Donner, réutiliser, réparer et relooker, c'est prolonger la durée de vie d'un objet et réduire ainsi les déchets de **13 kg par personne et par an !**

Consultez l'annuaire de la réparation et du réemploi sur agglopolys.fr. Vous y trouverez les coordonnées d'artisans, associations et entreprises près de chez vous.



n°2

JE BOIS L'EAU DU ROBINET

La France est le 3^e consommateur européen d'eau en bouteille, avec environ 5 milliards de bouteilles consommées chaque année.

Boire l'eau du robinet c'est donc réduire la quantité de bouteilles plastiques à traiter soit environ **10 kg de déchets par an et par personne**.

Mais c'est aussi faire des économies puisque l'eau du robinet est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille !

Pour connaître la qualité de l'eau, rendez-vous sur eaputable.sante.gouv.fr, ou dans votre mairie et sur votre facture d'eau.

Le saviez-vous ?

LES ARTISANS ET COMMERÇANTS S'ENGAGENT AUSSI DANS LA RÉDUCTION DE LEURS DÉCHETS !

Une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs, etc.) ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais partie de leurs pratiques quotidiennes !

Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr



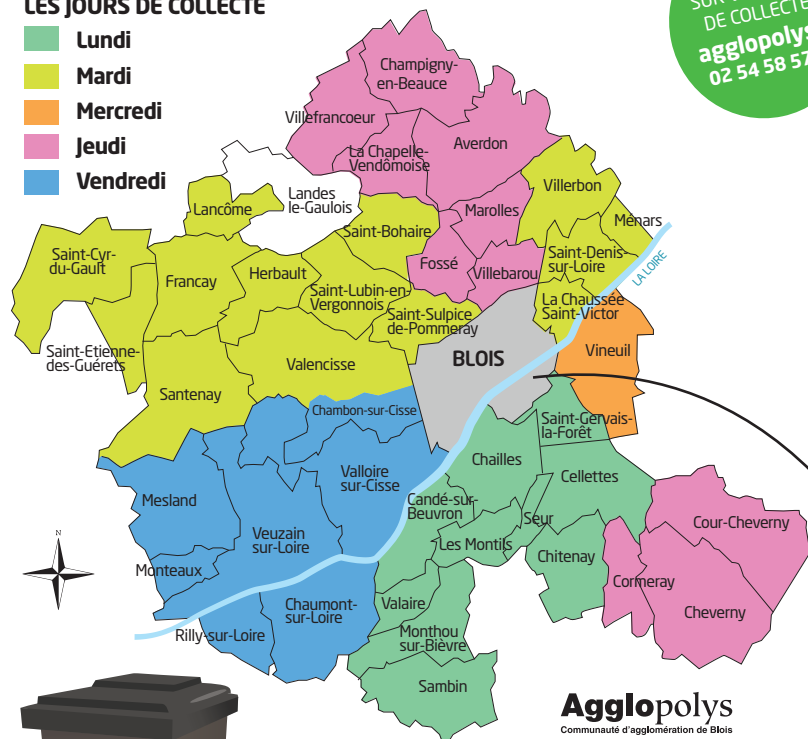
La collecte des ordures ménagères

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE EN PORTE-À-PORTE À L'AIDE DE BACS ROULANTS, OU POUR CERTAINS SECTEURS URBAINS, EN APPORT VOLONTAIRE À L'AIDE DE CONTENEURS ENTERRÉS.

UN DOUTE
SUR VOTRE JOUR
DE COLLECTE ?
aggropolys.fr
02 54 58 57 57

LES JOURS DE COLLECTE

- **Lundi**
- **Mardi**
- **Mercredi**
- **Jedi**
- **Vendredi**



Aggropolys
Communauté d'agglomération de Blois



Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne sont pas collectés

QUAND ÊTES-VOUS COLLECTÉ ?

- La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30. Le bac doit donc être sorti la veille à partir de 19h.
- Pour les secteurs E et F de Blois, la collecte s'effectue le soir.
- Une fois collectés, les bacs doivent être retirés de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

COMMENT UTILISER VOTRE BAC ?

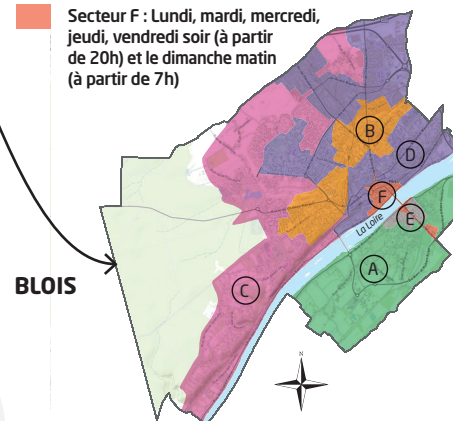
Les déchets doivent être mis dans des sacs poubelle fermés (pas de déchets en vrac). Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de déchets volumineux, de cendres : ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.

Les déchets recyclables sont à déposer aux Points Tri (Cf. consignes de tri pages 6-7).

Votre bac doit être présenté avec la poignée côté rue, et si possible à côté de celui de votre voisin, notamment dans le cas de logements mitoyens, afin de limiter le nombre d'arrêts du camion.

LES JOURS DE COLLECTE

- Secteur A : Lundi matin
- Secteur B : Mercredi matin
- Secteur C : Jeudi matin
- Secteur D : Mardi et vendredi matin
- Secteur E : Mardi et vendredi soir (à partir de 18h)
- Secteur F : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi soir (à partir de 20h) et le dimanche matin (à partir de 7h)



ET LES JOURS FÉRIÉS ?

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus. Pour le secteur F de Blois, les jours fériés ne sont ni collectés ni rattrapés.

25 décembre 2018 - Noël

Jour de collecte	Décalée au
Mardi 25/12	Mercredi 26/12
Mercredi 26/12	Jedi 27/12
Jedi 27/12	Vendredi 28/12
Vendredi 28/12	Samedi 29/12

1^{er} janvier 2019 - jour de l'An

Jour de collecte	Décalée au
Mardi 01/01	Mercredi 02/01
Mercredi 02/01	Jedi 03/01
Jedi 03/01	Vendredi 04/01
Vendredi 04/01	Samedi 05/01

1^{er} mai 2019 - fête du travail

Jour de collecte	Décalée au
Mercredi 01/05	Jedi 02/05
Jedi 02/05	Vendredi 03/05
Vendredi 03/05	Samedi 04/05

25 décembre 2019 - Noël

Jour de collecte	Décalée au
Mercredi 25/12	Jedi 26/12
Jedi 26/12	Vendredi 27/12
Vendredi 27/12	Samedi 28/12

Les déchets recyclables

LES DÉCHETS RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS L'UN DES 296 POINTS TRI RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS.

📍 Connaître le Point Tri le plus proche de chez vous : agglopolys.fr

TRIER, C'EST RECYCLER !

BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET BOÎTES EN MÉTAL

Vides, compactées, non rincées et en vrac.



67 BOUTEILLES PLASTIQUES
= 1 COUETTE

PAPIERS, BRIQUES ET PETITS CARTONS

Tous les papiers se recyclent. Papiers sans film plastique, non déchirés ni froissés. Attaches (agrafes, spirales) acceptées. Cartons à plat, en vrac.



2 BRIQUES DE LAIT
= 1 ROULEAU D'ESSUIE-TOUIT

BOUTEILLES ET POTS EN VERRE

Non rincés. Bouchons et couvercles acceptés.



1 BOUTEILLE EN VERRE
= 1 BOUTEILLE EN VERRE

Déchets non recyclables à jeter avec les ordures ménagères



ÇA DÉBORDE ? FLASHÉZ-MOI !

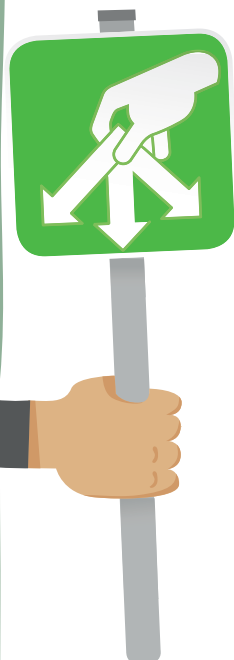
Les Points Tri sont équipés d'un QR code invitant les usagers à signaler tout débordement. En scannant le code avec un téléphone portable, l'information est remontée directement au prestataire de collecte qui peut alors planifier une intervention rapide.



Dépôts sauvages : c'est interdit !

Tout dépôt de sacs, cartons, matelas et autres déchets à côté des Points Tri est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).





Déchetterie mode d'emploi

LA DÉCHETTERIE PERMET AUX HABITANTS DE DÉPOSER ET TRIER DES DÉCHETS QUI, EN RAISON DE LEUR VOLUME, DE LEUR POIDS OU DE LEUR NATURE, NE PEUVENT ÊTRE JETÉS DANS LA POUBELLE OU DANS LES POINTS TRI.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS dans la limite de 1m³/jour/foyer

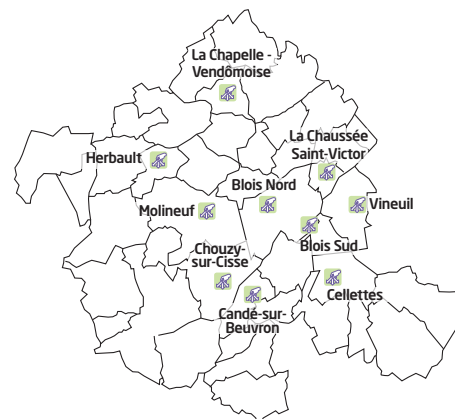


*Déchets des activités de bricolage et de jardinage : peinture, vernis, solvant, engrais, répulsif...

LES DÉCHETS INTERDITS



Ces déchets ont leur propre filière. Ils doivent être rapportés auprès des distributeurs et commerçants ou, concernant l'amiante, confiés à des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets dangereux. Pour connaître la liste des repreneurs et des entreprises spécialisées, contacter la Direction déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.



10 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION

L'accès aux déchetteries d'Agglopolys est **gratuit**, sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

	Ouvert	Fermé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Blois Nord 159 av. de Châteaudun, 02 54 78 27 73								
Blois Sud 17 rue des Prés d'Amont, 02 54 78 26 20								
Candé-sur-Beuvron Rue de la Chabotte, 02 54 79 49 74								
Cellettes Chemin de Charlemagne, 02 54 70 49 58								
Chouzy-sur-Cisse Route de Coulanges, 02 54 20 47 85								
Herbault Chemin des Sablières, 06 88 09 84 08								
La Chapelle-Vendômoise Rue de la Gare, 02 54 51 19 05								
La Chaussée-Saint-Victor 9 rue Descartes, 02 54 58 92 18								
Molineuf Chemin des Petits Bois								
Vineuil Rue des Églantiers, 02 54 42 88 57								

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

**⚠ Derniers entrants acceptés à 12h20 et 17h20.
Fermeture dimanche et jours fériés.**

LES BONNES PRATIQUES



Consignes pour utiliser le service en toute sécurité :

- Demander conseil à l'agent d'accueil en cas de doute.
- Ne pas encombrer le quai avec le véhicule.
- Ne pas rentrer dans les locaux réservés aux déchets dangereux.
- Ne pas laisser les enfants circuler dans la déchetterie.
- Ne pas chercher à récupérer des objets dans les bennes.
- Ne descendre en aucun cas dans les bennes.

La déchetterie est un site qui présente de nombreux risques : risques liés à la nature même des dépôts (déchets chimiques, coupants, lourds et encombrants), risques de chutes dans les bennes et risques liés à la concentration de véhicules et de personnes circulant à pied dans un même site.

Focus sur...

LES DÉCHETS VERTS, C'EST BON POUR LA TERRE !



Pour limiter vos déplacements en déchetterie, pensez à réutiliser vos déchets végétaux à domicile !

Le compostage permet de transformer les déchets de jardin (tontes, feuilles mortes, fleurs fanées, petits branchages ...), mais aussi de cuisine (épluchures, restes de repas d'origine végétale) en engrais naturel et gratuit !

Le broyage permet aussi de traiter les déchets verts à domicile en fournissant un paillage utile au sol et aux plantations (rétention de l'humidité, production d'humus). Pour en savoir plus ou commander un composteur : valeco41.fr ou 02 54 74 62 53.



LES APPAREILS ÉLECTRIQUES SE RECYCLENT !

Les appareils électriques (gros et petit électroménager, écran, outil de bricolage, ...) contiennent des matériaux recyclables. Ils sont composés principalement de plastiques (jusqu'à 70%) et de métaux (de 10 à 85%).

Si votre appareil est défectueux et qu'il n'est pas réparable, vous pouvez, en cas d'achat d'un nouvel appareil, le donner au vendeur ou l'apporter à la déchetterie. Chaque appareil sera ensuite démonté et les pièces détachées seront triées par matière pour être recyclées.

UN SERVICE À DOMICILE

Vous n'avez pas de véhicule pour vous rendre à la déchetterie ou vous avez de trop grandes quantités de déchets à transporter ?

Pour répondre à vos besoins, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement à domicile des encombrants ou de mise à disposition de benne.

Renseignements au 02 54 58 57 57 ou sur agglopolys.fr

LES VÊTEMENTS ET LE LINGE DE MAISON SE TRIENT AUSSI !



Mêmes usés, déchirés ou abîmés les textiles ont de l'avenir.

Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habits box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys et dans la plupart des déchetteries ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

En moyenne, 56 % des textiles sont destinés à être de nouveau portés et utilisés (associations solidaires, friperies), 20 % sont destinés à l'effilochage pour la fabrication de matières comme l'isolant et 19 % sont recyclés pour produire des chiffons d'essuyage.

Liste des Habits box sur agglopolys.fr

Questions Réponses



Suis-je responsable de l'entretien de mon bac ?

Agglopolys vous met gracieusement à disposition un bac pour stocker vos déchets mais vous avez la responsabilité de son nettoyage. En effet, pour des questions d'hygiène et de salubrité publiques, il doit être maintenu propre et en bon état.

Pour toute réparation ou pour changer de volume de bac, contactez la Direction Déchets d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

Où jeter les cartons ?

Les cartons de moyenne et grande taille (emballages de meubles, d'électroménager, de jouets ; cartons de vin, etc.) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri. Seuls les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîte à chaussures, etc...) doivent être jetés dans le conteneur de tri.

A quoi sert la TEOM et comment est-elle calculée ?

La TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, participe au financement de toute la gestion des déchets, depuis la collecte jusqu'au traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables, en passant par le fonctionnement des déchetteries.

C'est un impôt local perçu avec la taxe foncière. Chaque année la collectivité vote un taux de TEOM qui est appliqué à la valeur locative du logement. Le montant de la TEOM n'est donc pas directement lié à la quantité de déchets produits par les ménages ni à la fréquence de collecte. Après l'uniformisation des taux de TEOM sur l'ensemble des communes d'Agglopolys en 2017 et 2018, celui-ci restera stable en 2019.

Répartition des coûts de gestion des déchets



Un doute sur le tri des déchets recyclables ?

Besoin de conseils pour réduire vos déchets ?

Contactez les ambassadeurs de tri d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

Agissons

plus malin
Jetons moins!



Agglopolys

Direction déchets

152 avenue de Châteaudun

41 000 Blois

Tél. 02 54 58 57 57

collectedesdechets@agglopolys.fr

agglopolys.fr

Suivez-nous sur Facebook :

[Facebook.com/AgglomerationBlois](https://www.facebook.com/AgglomerationBlois)



Agglopolys

Communauté
d'agglomération
de Blois

agglopolys.fr